



N° D37 / 2023

Domaine : 1.1.1

Le Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R.2131-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 qui donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les offres remises à l'issue de la demande de devis pour l'exécution de diagnostics légaux avant location en faveur de l'Etat pour les locaux d'activités situés au 11, rue du Moulin-Bailly, 3<sup>ème</sup> étage, à Bois-Colombes (92270) ;

Considérant qu'au vu de l'unique critère d'attribution, à savoir le prix, la société IDF EXPERTS, Diagnostics Immobiliers, demeurant 65, rue des Trois-Fontanot à Nanterre (92000), a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune au sens de l'article R. 2152-7 du Code de la Commande Publique ;

## DECIDE

**Article 1** : D'attribuer à la société IDF EXPERTS, Diagnostics Immobiliers, sise 65, rue des Trois-Fontanot à Nanterre (92000), le marché relatif à la réalisation des diagnostics légaux avant location en faveur de l'Etat pour les locaux d'activités situés au 11, rue du Moulin-Bailly, 3<sup>ème</sup> étage, à Bois-Colombes (92270).

**Article 2** : Le marché est conclu pour une durée de deux mois à compter du 21 août 2023.

**Article 3** : Le montant du marché s'établit à 221,25 euros H.T. (TVA en sus de 20%), soit 265,50 euros T.T.C. (selon devis n° 11 210 du 16 août 2023).

Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint,



Gaël BARBIER